

Communiqué de presse

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement publie son rapport annuel 2012

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement a rendu public, ce jour, son dixième rapport annuel d'activité, relatif à l'exercice 2012. Celui-ci est disponible sur le site Internet de l'Observatoire (www.observatoire-cartes.fr).

L'Observatoire a continué ses travaux en 2012 sur la sécurisation des paiements sur Internet et **a pu noter des avancées positives cette année sur ce thème**. Ainsi, les dispositifs d'authentification renforcée bénéficient d'une notoriété encore accrue auprès des utilisateurs qui y sont désormais plus régulièrement confrontés. Ceci s'explique notamment par une **hausse de la part des paiements sécurisés sur Internet par des dispositifs** permettant l'**authentification renforcée du porteur** (tel que « 3D-Secure »), qui s'élève désormais à 27,5 % en montant, contre 23 % en 2011. En conséquence, **l'Observatoire constate pour la première fois depuis 2008 un infléchissement du taux de fraude sur les paiements sur Internet** (0,290 % contre 0,341 % en 2011), ce dont il se félicite. Pour autant, le montant nominal de fraude continue de croître sur ce canal. Dans ces conditions, **l'Observatoire appelle** l'ensemble des acteurs, notamment les e-commerçants les plus exposés à la fraude en montant ou en taux, **à poursuivre en 2013 les actions engagées pour mieux sécuriser les paiements sur Internet**, en déployant des dispositifs permettant l'authentification renforcée du porteur de la carte chaque fois que cela est possible et pertinent.

Pour l'ensemble des paiements par carte, le taux de fraude s'établit pour l'année 2012 à 0,080 %, en légère augmentation pour la cinquième année consécutive, correspondant à un montant total de fraude de 450,7 millions d'euros (contre 0,077 % et 413,2 millions d'euros en 2011).

Cette hausse de la fraude s'explique tout d'abord par une **augmentation significative de la fraude au niveau international (+ 11,2 %)** due à une recrudescence des cas de vol de carte et/ou de compromission des données de carte lors de séjours à l'étranger et à une hausse de la fraude sur Internet (+ 37 %), qui peut notamment s'expliquer par un report partiel de la fraude nationale sur ce canal suite à l'adoption progressive des dispositifs de sécurisation des paiements sur Internet en France alors que des sites situés à l'étranger restent moins bien protégés.

Ensuite, **au niveau national, si l'augmentation de la fraude est plus contenue (+ 7,1 %)**, l'Observatoire note une hausse très sensible des attaques de distributeurs automatiques de billets (+ 73 % par rapport à 2011) et de points de vente (2,5 fois plus de cas qu'en 2011), qui sont devenus des cibles privilégiées pour des réseaux de fraude organisés, et le nombre toujours élevé des cas de vols de carte avec code confidentiel.

Si le taux de fraude sur les paiements à distance est en baisse, ces derniers représentent en 2012 9,2 % de la valeur des transactions nationales pour 61 % du montant total de la fraude nationale.

Ceci amène l'Observatoire à renouveler ses conseils de prudence aux porteurs et à rappeler les bonnes pratiques à suivre lors d'une opération de paiement chez un commerçant, sur Internet, ou encore lors d'un retrait (cf. annexe 1 du rapport 2012).

Le taux de fraude sur les paiements de proximité reste à quant à lui à un niveau très faible (0,015 %), stable par rapport à 2011. L'observatoire constate ainsi le bénéfice des efforts importants entrepris en France et en Europe ces dernières années pour lutter contre la fraude, notamment en généralisant l'usage des cartes à puce au standard EMV.

L'Observatoire a enfin poursuivi en 2012 ses travaux de veille technologique, qui ont notamment porté sur la sécurité des paiements sans contact. Suite à l'accroissement sensible du nombre de cartes et de terminaux de paiement sans contact et à la publication d'études récentes sur leur sécurité, l'Observatoire a souhaité actualiser ses analyses de 2007 et 2009. Il en ressort que les risques liés à l'écoute passive de transactions sans contact et à l'activation à distance non légitime de la carte demeurent faibles en raison de modalités techniques de mise en œuvre particulièrement difficiles en pratique. L'intérêt financier pour un fraudeur reste également très limité compte tenu des montants peu élevés des paiements sans contact pouvant être réalisés sans la saisie du code confidentiel.

Fort de ces constats, l'Observatoire considère que le principal risque lié aux paiements sans contact par carte est le risque d'image. La nécessité de maintenir la confiance des utilisateurs dans ce moyen de paiement conduit toutefois l'Observatoire à réitérer ses recommandations précédentes. Dans ce cadre, les émetteurs se sont engagés à mettre à la disposition de leurs porteurs des dispositifs visant à empêcher l'utilisation du mode sans contact à l'aide d'étuis de protection ou à désactiver le mode sans contact par l'envoi de scripts de désactivation à distance, voire à émettre des cartes dépourvues de cette fonction à la demande des porteurs.

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiements est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre l'ensemble des acteurs intéressés, en France, par la sécurité et le bon fonctionnement des systèmes de paiement par carte. Il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, des émetteurs de cartes et des utilisateurs (commerçants et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées sélectionnées pour leurs compétences. Créé par la loi sur la sécurité quotidienne de novembre 2001, il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les émetteurs et les commerçants, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de cartes de paiement.

Contact Presse : 01 42 92 39 00